



RENTÉE SCOLAIRE 2020
PROTOCOLE SANITAIRE DES ECOLES ET ETABLISSEMENTS
SCOLAIRES - maj 28 08 2020

La circulaire de préparation de la rentrée scolaire de septembre 2020 rappelle l'objectif social d'accueillir un maximum d'élèves => le principe est celui d'un accueil de tous les élèves, à tous les niveaux et sur l'ensemble du temps scolaire, dans le respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires.

Préalable

- **Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel :**
 - Ne pas mettre leurs enfants au collège en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille
 - Les élèves (ou membre du foyer) ayant été testés positivement au SARSCov2, ou identifiés comme contact à risque ne doivent pas se rendre au collège
 - **Les personnels** doivent s'appliquer les mêmes règles.
- ⇒ Ils en informent le responsable d'établissement.
- **L'accès au collège des accompagnateurs** n'est pas interdit (nettoyage et désinfection des mains, port d'un masque de protection et respect d'une distanciation physique d'au moins un mètre).

Les règles de distanciation physique

- **Dans les espaces clos**, la distanciation physique n'est pas obligatoire lorsqu'elle n'est pas matériellement possible ou qu'elle ne permet pas d'accueillir la totalité des élèves. Néanmoins, les espaces sont organisés de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les élèves.
- **Dans les espaces extérieurs**, la distanciation physique ne s'applique pas.

L'application des gestes barrières

Les gestes barrières, doivent être appliqués en permanence, partout, et par tout le monde.

- Le lavage des mains (à défaut, l'utilisation d'une solution hydroalcoolique)
- Le port du masque (sauf EPS, demi-pension)
- La ventilation des classes et autres locaux (la plus fréquente possible, au moins 15 minutes. Les salles de classe et tous les autres locaux occupés sont aérés le matin avant l'arrivée des élèves, pendant chaque récréation, au moment du déjeuner et pendant le nettoyage des locaux. Une aération au minimum toutes les 3 heures).

Adaptations locales du collège Camus

- *Installation dans toutes les salles de distributeurs de gel hydroalcoolique*
- *Prévoir au moins 2 masques pour la journée (avec 2 sacs type congélation identifiés « masque propre » – « masque sale »)*
- *Prévoir une petite bouteille de gel individuelle*

La limitation du brassage des élèves

- La limitation du brassage entre groupes d'élèves (classes, groupes de classes ou niveaux) n'est pas obligatoire. Toutefois, les écoles et établissements scolaires organisent le déroulement de la journée et des activités scolaires pour limiter, dans la mesure du possible, les regroupements et les croisements importants entre groupes.

Adaptations locales du collège Camus

- *emploi du temps avec des horaires d'arrivée/de départ différents selon les classes*

Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels

- Un nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables, bureaux) est réalisé au minimum une fois par jour.
- Un nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées (poignées de portes, barres d'escaliers...) est également réalisé au minimum une fois par jour.
- Les tables du réfectoire sont nettoyées et désinfectées après chaque service.
- L'accès aux jeux, aux bancs et espaces collectifs extérieurs est autorisé.

ORGANISATION DE LA RESTAURATION EN CONTEXTE COVID – 28 08 2020

Mesures générales

- Hygiène des mains correcte et fréquente, au minimum en entrant et en sortant du lieu de restauration
- Port du masque pendant leurs déplacements.
- Les assises sont disposées de manière à éviter d'être face à face voire côte à côte (par exemple en quinconce) lorsque cela est matériellement possible.
- Les tables du réfectoire sont nettoyées et désinfectées, a minima, après chaque service.

Adaptations locales du collège Camus

- *Réduction du nombre de demi-pensionnaires (avec l'accord des parents volontaires)*
- *Passage par niveau (6^{ème}, 5^{ème} ...) et par classe (601 puis 602, 603, ...)*
- *Espacement entre les groupes classes dans la cantine*

ORGANISATION DE LA RÉCRÉATION EN CONTEXTE COVID – 28 08 2020

Mesures générales

- Hygiène des mains en entrant et sortant des salles
- Port du masque
- L'accès aux jeux, aux bancs et espaces collectifs extérieurs est autorisé
- Nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées par les élèves et personnels est réalisé au minimum une fois par jour
- Les jeux de ballon sont autorisés

Mesures relatives à la distanciation et au brassage

- La distanciation physique n'est pas obligatoire dans les espaces extérieurs. Elle doit toutefois être recherchée.

REPRISE DE L'ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE EN CONTEXTE COVID – 28 08 2020

La pratique physique, une nécessité dans le respect des règles sanitaires

Dans le respect des règles sanitaires fixées par le protocole, les activités physiques ont vocation à se déployer et les équipements sportifs à être pleinement utilisés.

Le respect des règles sanitaires (lavage de mains avant et après la séance, gestes barrières, etc.) permet en effet de pratiquer la plupart des activités physiques.

Port du masque et distanciation

- Port du masque est obligatoire dans tous les temps scolaires hors activité physique, en tous lieux (gymnase ou espaces extérieurs).
- En revanche, pas de port du masque lors de la pratique physique => faire respecter par les élèves la distanciation physique d'au moins deux mètres en cas d'activités sportives, sauf lorsque la nature de la pratique ne le permet pas.

Lieu de pratique des activités physiques

- Privilégier les activités extérieures (mais activité physique possible en gymnase).
- L'accès à la piscine est possible (dans le respect de la réglementation de chaque piscine, dont se déduit le nombre d'élèves dans une même ligne d'eau).

Usage des vestiaires

- Si possible, les élèves viennent déjà vêtus d'une tenue adaptée à l'activité physique.
- Si l'utilisation de vestiaires est inévitable, le protocole sanitaire s'applique (masque, hygiène...)

Matériel

- L'utilisation de matériel sportif partagé par les élèves d'une même classe ou groupe de classe (raquettes, volants, ballons etc.) est possible.
- Le personnel est incité à désinfecter le matériel commun régulièrement et fréquemment.

Le sport scolaire

- Les activités de l'association sportive reprennent dans les mêmes conditions.

REPÈRES POUR L'ÉDUCATION MUSICALE, LES PRATIQUES VOCALES ET LE CHANT CHORAL EN CONTEXTE COVID – 28 08 2020

Usage de la salle spécialisée pour l'éducation musicale et le chant choral

- La limitation du brassage des élèves n'est pas obligatoire.
- Toutefois, éviter, dans la mesure du possible, les regroupements et les croisements importants entre groupes.

- La salle de musique doit pouvoir être utilisée sans restriction avec l'usage a minima d'un système de diffusion audio et un piano ou un clavier numérique, instruments que le professeur est seul à utiliser.
- Pour l'organisation de la salle, assurer la plus grande distanciation physique possible (arc de cercle, sur un ou plusieurs rangs).

Pratiques vocales et port du masque

- Le port du masque est obligatoire pour les professeurs et les élèves.

Ventilation

- L'aération des locaux doit être assurée fréquemment, conformément au protocole sanitaire, y compris durant une même séance à partir du moment où cela est possible.

Enseignement facultatif de chant choral

- L'enseignement facultatif de chant choral est mis en œuvre dans les mêmes conditions sanitaires que l'enseignement de l'éducation musicale (disposition, masque, distanciation, nettoyage, etc.).
- Séances hebdomadaires par demi-groupes afin d'assurer une distanciation satisfaisante.

La procédure applicable lors de la survenue d'un cas de COVID « élève »

En cas de survenue de symptômes pendant l'accueil :

- L'enfant est isolé du reste du groupe le temps que la famille vienne rapidement le chercher (en cas d'urgence, le SAMU pourrait être appelé),
- Une consultation avec un médecin est alors nécessaire,
- Le retour à l'école est soumis à l'avis de celui-ci, en lien avec le médecin de l'éducation nationale.

En cas de survenue d'un cas d'infection par le covid-19 dans l'établissement

les familles sont informées des mesures mises en œuvre par les autorités compétentes (identification, dépistage des cas contacts, mesures de quatorzaine de la classe / du niveau / du collège...) et les mesures de désinfection approfondie sont mises en œuvre.

Contacts au collège

- Pour appeler le collège : 01 55 66 90 70
- Mail du collège 0921779j@ac-versailles.fr
- Mail du Principal Sebastien.Lorant-Raze@ac-versailles.fr
- Mail de la Principale adjointe Valerie.Hejoaka@ac-versailles.fr
- Mail de la vie scolaire vie-scolaire1.0921779j@ac-versailles.fr
- Médecin scolaire : Mme Aude FOURGOUX
- Infirmier : M. Jean Jacques SCHNEIDER

